

## Compte rendu de la séance du 18 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Lucile KROLL

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. Henri BENIERE
<b>Présents :</b> 7	<b>Sont présents:</b> Henri BENIERE, Christine VEY, Roland BACONNIER, Franck DUMAS, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Bernard VILLEMAGNE
<b>Votants:</b> 9	<b>Représentés:</b> Isabelle VERNAY par Henri BENIERE, Marie MONTEIL par Lucile KROLL
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Benjamin PIGNARD, Stéphane DOBY
	<b>Secrétaire de séance:</b> Lucile KROLL

---

### Ordre du jour:

- Commune :
  - Compte administratif 2021
  - Affectation du résultat
  - Compte de gestion 2021
- Service eau Assainissement :
  - Compte administratif 2021
  - Affectation du résultat
  - Compte de gestion 2021
- Avenants logement maison communale
- Conventions ENEDIS
- Subvention ADMR
- Loyer et charges appartement maison communale
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

### Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

### Délibérations du conseil:

#### Vote du compte administratif 2021 - Commune ( DE 2022 03 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri BENIERE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Isabelle VERNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		108 296.08		45 744.28		154 040.36
Opérations exercice	292 008.05	298 806.42	300 590.70	388 470.69	592 598.75	687 277.11
Total	292 008.05	407 102.50	300 590.70	434 214.97	592 598.75	841 317.47
Résultat de clôture		115 094.45		133 624.27		248 718.72

Restes à réaliser	326 997.49	208 531.19			326 997.49	208 531.19
Total cumulé	326 997.49	323 625.64		133 624.27	326 997.49	457 249.91
Résultat définitif	3 371.85			133 624.27		130 252.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Commune ( DE 2022 03 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri BENIERE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 133 624.27**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	45 744.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	45 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>87 879.99</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>133 624.27</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>133 624.27</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 371.85
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	130 252.42
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Vote du compte de gestion 2021 - Commune ( DE 2022 03 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri BENIERE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote du compte administratif 2021 - Eau Assainissement ( DE 2022 03 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri BENIERE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Isabelle VERNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	305 905.84				305 905.84	
Opérations exercice	39 618.93	289 301.74	101 312.81	110 147.65	140 931.74	399 449.39
<b>Total</b>	<b>345 524.77</b>	<b>289 301.74</b>	<b>101 312.81</b>	<b>110 147.65</b>	<b>446 837.58</b>	<b>399 449.39</b>
Résultat de clôture	56 223.03			8 834.84	47 388.19	
Restes à réaliser	65 523.07	162 257.00			65 523.07	162 257.00
<b>Total cumulé</b>	<b>121 746.10</b>	<b>162 257.00</b>		<b>8 834.84</b>	<b>112 911.26</b>	<b>162 257.00</b>
Résultat définitif		40 510.90		8 834.84		49 345.74

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Eau Assainissement ( DE 2022 03 05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri BENIERE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 8 834.84**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>8 834.84</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>8 834.84</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>8 834.84</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	8 834.84
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Vote du compte de gestion 2021 - Eau Assainissement ( DE 2022 03 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri BENIERE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Avenants logement maison communale ( DE 2022 03 07)

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 2020-09-03 du 25 septembre 2020 approuvant le projet de rénovation de l'appartement attenant à la mairie et sollicitant l'aide financière de la Région au titre du Bonus relance ;

**Vu** la délibération n° 2021-01-10 du 29 janvier 2021 approuvant l'Avant-Projet définitif réalisé par le cabinet ARCAD et sollicitant l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR ;

**Vu** la délibération n° 2021-06-02 du 18 juin 2021 approuvant les marchés avec les entreprises retenues pour les lots 1 à 6 et 8 ;

**Vu** la délibération n° 2021-07-04 du 23 juillet 2021 approuvant les marchés avec les entreprises retenues pour les lots 7 et 9 ;

**Considérant** que des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires pour des adaptations de doublages d'embrasures et de poutre acier ;

**Après avoir pris connaissance** de l'avenant 1 pour le lot n° 5 signé avec l'entreprise PETRUS CROS d'un montant supplémentaire de 1 230,00 € H.T. portant le montant du marché à 12 838,57 € H.T., soit 15 406,28 € TTC.

**APPROUVE** l'avenant ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à le signer.

### Conventions ENEDIS

La décision est ajournée et sera reportée au prochain conseil municipal dans l'attente de modifications des conventions et d'un complément d'informations.

### Subvention ADMR ( DE 2022 03 08)

**Monsieur le Président de séance** donne lecture à l'assemblée du courrier transmis par la présidente de l'ADMR de Saint-Genest-Malifaux qui sollicite une subvention pour continuer son action d'aide aux familles et aux personnes âgées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 150,00 € à l'association locale ADMR de Saint-Genest-Malifaux.

Les crédits afférents seront inscrits au C/6574.

### Loyer et charges appartement maison communale ( DE 2022 03 09)

**Monsieur le Président de séance** rappelle à l'assemblée que le logement communal attenant à la mairie et situé au 50 rue du FERIA sera libre à la location et que la commune souhaite le louer dès l'achèvement des travaux de réhabilitation ;

**Considérant** qu'il résulte des dispositions combinées des articles L 2121-29 et L 2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure aucun bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du Conseil municipal,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** le loyer mensuel à 400 € avec effet au cours du 1er semestre 2022 et les charges afférentes au logement à la somme mensuelle de 130 € correspondant à un forfait chauffage, et à un forfait électricité.

**DÉCIDE** que le montant du loyer et des charges sera révisable annuellement au 1er juillet selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

**PRÉCISE** que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera appelée en supplément une fois par an.

**AUTORISE** le maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné

## Compte-rendu des commissions municipales

### Voirie - Bâtiments communaux - Espaces verts :

- **Zone 30**, la commission valide de mettre tout le village en Zone 30.
- **WC public** : la commission examine deux devis de WC automatiques et de toilettes sèches, puis discutera ensuite de l'emplacement éventuel des WC publics si le projet est validé.
- Un élu demande une réflexion pour créer une vraie place, soit au Grand Bachat, soit vers la mairie.
- Présentation du nouveau devis de l'entreprise Reynaud Fleurs concernant les bacs à fleurs, pour un surcoût de 360 € par rapport au devis d'il y a 2 ans.

### Eau Assainissement :

- **Station d'épuration** : une solution doit être recherchée pour débarrasser les roseaux coupés. Le délégué au SICTOM va demander le prix d'une benne. Pour les lentilles, il est proposé d'enlever les lentilles avec un filet à l'occasion d'une journée citoyenne.

### Vie locale - Communication :

- **CR de la réunion avec Elios**, le prestataire de la cantine : nous passons à 50% de bio. Objectif : 4 plats sur 5 bio ou avec des produits locaux. Pépinière du goût : Elios fournira le plus souvent des sauces vinaigrettes maison (au citron, moutarde à l'ancienne, huile d'olive, ou à la fraise avec les betteraves rouges) au lieu de la sauce en bidon. Pas d'augmentation du prix, en dehors de l'augmentation normale suivant l'indice de la consommation.
- **CR de la réunion pour le Pilat Trail avec le département et l'organisateur le Jogging club de Vèranne** : à la demande de la mairie, les organisateurs ont changé le parcours pour qu'il passe dans le village. Les traileurs passeront au Bessat (60ème heure) entre 13h30 et 19h. Le ravitaillement sera fait dans la salle de gym. Sur l'esplanade devant il y aura des animations organisées par le département (label Terre de jeux-Paris 2024) et par les associations du village. Une association du village pourrait organiser une buvette sur ces horaires.

### Questions diverses :

- Le Parc du Pilat fête ses 40 ans et propose une journée Pilat propre à la Croix de Chaubouret le samedi 9 avril. Les élus décident de garder cette date pour la journée citoyenne et Pilat Propre.
- Fleurissement de la commune : samedi 11 juin 2022 à 9 h.
- Deux réunions ont eu lieu :
  - avec le SiEL concernant l'enfouissement des réseaux chemin de Sagne Gotey .
  - avec la Région concernant l'implantation des arrêts de bus.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 22 heures 10, prochain CM le jeudi 7 avril 2022 à 20h00**

Affiché le 23 mars 2022

Pour extrait certifiée conforme,

Le Maire,

Isabelle VERNAY

